

**RÉPONSE D'OPTION CONSOMMATEURS (OC) À LA DEMANDE DE  
RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE  
AU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023 (LE PLAN) D'HYDRO-QUÉBEC  
DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (LE DISTRIBUTEUR)**

**R-3864-2013**

---

**1. Référence :**           i)   Pièce C-OC-0010, p. 3 et 5.

**Préambule :**

*« Toutefois, l'analyse détaillée des résultats des régressions linéaires, dans laquelle on retrouve généralement les paramètres obtenus ainsi que les différents tests statistiques, n'a pas été présentée par le Distributeur.*

*« [...] Les informations concernant les résultats des régressions ne sont toutefois pas disponibles.*

*Sur la base des éléments présentés en preuve, OC n'est pas en mesure d'apprécier adéquatement l'ensemble des modifications apportées aux modèles de prévision des ventes à court et long terme. [...] OC est satisfaite des résultats du modèle à court terme et recommande à la Régie d'inciter le Distributeur à déposer, lors du prochain dossier d'approvisionnement, un portrait plus complet des méthodes de régressions linéaires utilisées et des résultats obtenus. » [nous soulignons ]*

**Demande :**

*1.1   Veuillez énumérer les éléments qui devraient, selon OC, faire partie du « portrait complet des méthodes de régressions linéaires utilisées et des résultats obtenus ». Pour chacun d'eux, veuillez préciser le but recherché par leur dépôt.*

**Réponse :**

**Pour les modèles de prévision à court et long terme utilisés dans le présent Plan par le Distributeur, un portrait complet devrait inclure :**

- **Une discussion sur le choix des modèles de régressions linéaires multiples par rapport aux autres approches existantes (par exemple les modèles à usages finaux) afin de justifier la méthodologie employée par le Distributeur, ce dernier ayant dans le présent Plan rejeté la majorité des outils utilisés dans les précédents plans d'approvisionnement.**

- **Les formes fonctionnelles des modèles de régressions linéaires multiples ainsi que les autres formes fonctionnelles considérées et/ou rejetées afin de valider les formes fonctionnelles retenues par le Distributeur et de mieux identifier d'éventuelles lacunes qui apparaîtraient dans les résultats des régressions linéaires multiples.**
- **Une discussion sur les variables économiques, démographiques et technologiques retenues par le Distributeur dans les modèles de régressions linéaires multiples par rapport aux autres variables considérées et/ou rejetées afin de justifier le choix des variables utilisées dans les modèles et démontrer lesquelles sont les plus appropriées.**
- **La méthodologie employée par le Distributeur pour projeter les variables utilisées dans les modèles de régressions linéaires multiples ainsi que les sources d'où sont tirées ces variables afin de valider les projections des variables et identifier d'éventuels problèmes en comparant les valeurs des variables projetées dans le passé et les valeurs réelles.**
- **Les coefficients des variables explicatives obtenus à l'aide des modèles de régressions linéaires multiples et leur significativité afin d'apprécier l'importance et l'impact de chacun des variables explicatives utilisées dans les modèles de régressions linéaires multiples.**
- **Des tests statistiques (par exemple des tests de biais, d'autocorrélation, d'indépendance ou encore de multicolinéarité) afin d'apprécier la performance des différents modèles de régressions linéaires multiples et d'identifier d'éventuelles failles dans les approches. Des tests similaires avaient été présentés lors du plan d'approvisionnement 2011-2020 en ce qui a trait à l'analyse de la prévision des ventes au secteur industriel<sup>1</sup>**

**Par ailleurs, pour des exemples d'éléments méthodologiques reliés aux prévisions énergétiques et présentés lors des plans d'approvisionnement, nous référons la Régie aux prévisions d'Hydro One Networks déposées en décembre 2013 devant l'Ontario Energy Board<sup>2</sup> ainsi qu'au plan d'approvisionnement de décembre 2012 de BC Hydro<sup>3</sup>.**

---

<sup>1</sup> [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/12/DocPrj/R-3748-2010-B-0005-DEMANDE-PIECE-2010\\_11\\_09.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/12/DocPrj/R-3748-2010-B-0005-DEMANDE-PIECE-2010_11_09.pdf) , p. 74 à 82.

<sup>2</sup> [http://www.rds.ontarioenergyboard.ca/webdrawer/webdrawer.dll/webdrawer/rec/439543/view/HONI\\_DxUpdates\\_ExhibitA\\_20140530.PDF](http://www.rds.ontarioenergyboard.ca/webdrawer/webdrawer.dll/webdrawer/rec/439543/view/HONI_DxUpdates_ExhibitA_20140530.PDF) , Exhibit A/TAB 16/Schedule 2.

<sup>3</sup> <https://www.bchydro.com/content/dam/BCHydro/customer-portal/documents/corporate/regulatory-planning-documents/integrated-resource-plans/current-plan/2012-electric-load-forecast-report.pdf> , p. 66-81.

2. Référence :           i)   Pièce C-OC-0010, p. 18 et 19.

**Préambule :**

*« Les bilans en énergie et puissance présentés dans le présent plan d'approvisionnement confirment que la situation de surplus avec laquelle le Distributeur doit composer se poursuivra encore quelques années. Depuis le dernier plan, la faible croissance des variables économiques et démographiques, combinée à la croissance des approvisionnements post-patrimoniaux du Distributeur ont aggravé les bilans énergétiques. À cet égard, OC trouve justifiée la stratégie du Distributeur qui consiste à cesser de différer de l'énergie dans le compte d'énergie différée et à ne pas consommer l'entièreté du bloc patrimonial. OC est en accord avec la prudence affichée ici par le Distributeur, notamment parce que l'écoulement du solde du compte d'énergie différée en 2024 est tributaire d'une croissance incertaine des secteurs miniers et de l'aluminium vers la fin du plan d'approvisionnement 2014-2023. Peu d'options semblent par ailleurs s'offrir au Distributeur. Parmi les solutions possibles, les opérations sur les marchés à court terme semblent être une avenue intéressante que le Distributeur devrait considérer davantage. » [nous soulignons]*

**Demandes :**

2.1   *Veillez préciser le(s) type(s) d'opérations sur les marchés de court terme au(x)quel(s) OC réfère.*

**Réponse :**

**Lors du dernier plan d'approvisionnement<sup>4</sup>, la Régie constatait l'importance pour le Distributeur d'accroître les possibilités d'opérations sur les marchés de court terme étant donné une balance énergétique favorisant les besoins de revente. Étant donné que cette situation de surplus se perpétue dans le présent Plan, OC estime qu'un accroissement des opérations du Distributeur sur les marchés de court terme, autant pour l'achat ou la revente d'électricité, demeure une opportunité intéressante pour le Distributeur et sa clientèle. Ces opérations permettraient respectivement de minimiser les coûts d'approvisionnement et/ou d'augmenter les revenus du Distributeur, amenant une pression à la baisse sur les tarifs d'électricité de la clientèle du Distributeur.**

**À cet égard, OC trouve intéressante l'approche suggérée par l'AQCIE<sup>5</sup> qui soulève la possibilité pour le Distributeur d'optimiser le coût des approvisionnements en achetant, lors de certaines heures, de l'électricité sur le marché ontarien plutôt que de consommer de l'électricité provenant du bloc**

---

<sup>4</sup> [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/12/DocPrj/R-3748-2010-A-0072-DEC-DEC-2011\\_10\\_27.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/12/DocPrj/R-3748-2010-A-0072-DEC-DEC-2011_10_27.pdf) , p. 66 et 67.

<sup>5</sup> [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/232/DocPrj/R-3864-2013-C-AQCIE-CIFQ-0008-Preuve-Memoire-2014\\_05\\_15.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/232/DocPrj/R-3864-2013-C-AQCIE-CIFQ-0008-Preuve-Memoire-2014_05_15.pdf) , p. 11.

**patrimonial. OC trouve également intéressante la stratégie proposée par l'expert de l'AQPER<sup>6</sup> qui consisterait à monétiser les attributs environnementaux du Distributeur sur le marché de la Nouvelle-Angleterre, permettant ainsi d'augmenter les revenus d'exportation au prix d'un effort peu coûteux. OC recommande à la Régie de considérer ces deux propositions.**

2.2 *Veillez préciser la(les) problématique(s) spécifique(s) pour laquelle(lesquelles) ces opérations constitueraient une solution.*

**Réponse :**

**Voir la réponse à la question 2.1.**

---

<sup>6</sup> [http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/232/DocPrj/R-3864-2013-C-AQPER-0010-Preuve-RappExp-2014\\_05\\_15.pdf](http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/232/DocPrj/R-3864-2013-C-AQPER-0010-Preuve-RappExp-2014_05_15.pdf)